

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 22213

présenté par

M. Dharréville, M. Jumel, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,
M. Dufrière, Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 39

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement entendent réaffirmer leur opposition à la suppression des régimes spéciaux qu'entend mettre en œuvre le gouvernement et à la régression sociale sans équivoque que représente cet article 39.